

Un commissaire licencié pour insuffisance professionnelle

«C'est une grande injustice après vingt-sept ans de carrière.» Contacté par Le Figaro, Romain Fanchonna, qui fête aujourd'hui même son cinquantième anniversaire, ne fera pas d'autre commentaire sur son licenciement, le 19 novembre dernier, pour «insuffisance professionnelle». Ce commissaire, affecté il y a quelques jours encore à la sécurité publique de Marseille, est le premier à faire l'objet de cette procédure qui n'avait touché jusqu'alors qu'une poignée d'officiers et de gardiens de la paix.

Il aura fallu un décret cosigné par le premier ministre en personne, par délégation du président de la République, pour en arriver là. Le commissaire, «radié des cadres de la police nationale, percevra sa retraite à 55 ans et recevra une indemnité de licenciement équivalente aux trois quarts de son traitement brut mensuel multiplié par quinze années, ce qui représente le maximum», argumente l'administration.

Romain Fanchonna, lui, réclame l'arbitrage du Conseil d'Etat. Mais les syndicats restent partagés sur son cas. Si la branche de l'Unsa-police à laquelle il adhère dénonce une «mesure disproportionnée», le Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale, majoritaire à 88% dans la profession, a estimé, hier, que ce licenciement, même «exceptionnel», n'était «pas anormal».

Suite de l'article du Figaro

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le dimanche 21 décembre 2003

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/3883-commissaire-licencie-pour-insuffisance-professionnelle.html>